

Compte-rendu du Conseil municipal

du 15 décembre 2017 à 19h

Présents : Grégory Bonnet, Laurence Césarini, Annick Falempin, Jean-Paul Mompied, Norbert Onzon, Lionel Peynet, Jean-François Porte

Pouvoirs donnés à : Grégory Bonnet (par Françoise-Paule Mathey), Laurence Césarini (par Nathalie Ameye) et Jean-Paul Mompied (par Jacques Chanudet)

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 8 septembre 2017
- Droit de préemption
- Droit du sol : autorisation d'urbanisme pour ravalement de façade
- Droit du sol : autorisation d'urbanisme pour démolition
- Modification des statuts de la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge
- Approbation du nouveau zonage d'assainissement collectif
- Approbation des nouveaux statuts du SMADC
- Demande de subvention DETR
- Indemnités de conseil 2017 du trésorier public
- Subvention 2018 association Altérité Culturelle en Combrailles
- Questions diverses

Monsieur Bonnet, maire, demande l'ajout de plusieurs points à l'ordre du jour :

- Dossier amendes de police 2018 : abribus au lieu-dit Le Peyroux
- Décision modificative 4 budget commune
- Décision modificative 4 budget assainissement
- Vente d'une parcelle communale
- Autorisation à M. le Maire pour mandater à hauteur de 25% des investissements 2017 avant vote du BP 2018
- Remboursement de la somme de 143.88€ pour l'achat d'un démarreur pour le tracteur tondeuse,
- Dossier FIC 2018
- Mise à disposition des agents communaux au budget assainissement
- Remboursement de la somme de 6,75€ pour repas agent

Ajouts acceptés à l'unanimité

- Nomination du secrétaire de séance : JP MOMPIED est désigné à l'unanimité
- Approbation du compte-rendu du 8 septembre 2017 : adopté à l'unanimité
- Droit de préemption

Il existe déjà une délibération concernant le droit de préemption (délibération 2014,35). Il n'est donc pas nécessaire de reprendre une délibération.

- Droit des sols : autorisation d'urbanisme pour ravalement de façade

Il n'est plus nécessaire de demander une autorisation d'urbanisme pour réaliser un ravalement de façade (décret n°2014-253 du 27/02/2014) sauf si une délibération existe pour maintenir cette procédure. Afin de préserver l'harmonie esthétique communale et de faire respecter au mieux les règles d'urbanisme, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer pour soumettre les travaux de ravalement de façade au dépôt d'une déclaration préalable sur tout le territoire de la commune.

Mise au vote : adopté à l'unanimité

- Droit des sols : autorisation d'urbanisme pour démolition

Il n'est plus nécessaire de demander une autorisation d'urbanisme pour réaliser une démolition (décret n°2007-817 du 11/05/2007) sauf si une délibération existe pour maintenir cette procédure. Afin de ne pas risquer la démolition de bâtiments notables de caractère ou une remise en cause de l'harmonie esthétique communale, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer pour soumettre les travaux de démolition au dépôt d'une déclaration préalable sur tout le territoire de la commune.

Mise au vote : adopté à l'unanimité

- Modification statutaire N° 2 : modification et mise à jour des statuts de la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Le Maire expose les modifications proposées par la Communauté de communes :

- mettre à jour les groupes de compétences que doit exercer la communauté de communes, notamment pour être éligible à la dotation globale de fonctionnement « bonifiée » (article L5214-21-1 du CGCT),
- procéder à un toilettage rédactionnel pour des libellés de compétences facultatives issues des anciens EPCI : les libellés étant différents mais décrivant une seule et même compétence,
- prévoir l'habilitation statutaire pour la réalisation de prestations de services.

Mise au vote : adopté à l'unanimité sous réserve que la compétence AEP (Alimentation en Eau Potable) ne soit pas transférée à la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge et soit donc éliminée de l'article 1.5.1 des statuts.

- Approbation du nouveau zonage pour l'assainissement collectif

Le Maire présente le nouveau plan de zonage pour l'assainissement collectif réalisé par la SEMERAP et propose qu'il soit soumis à enquête publique.

Mise au vote : adopté à l'unanimité

- Approbation des nouveaux statuts du SMADC

Le SMAD des Combrailles est un syndicat composé de 102 communes, de 3 communautés de communes et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. Il dispose de compétences obligatoires et de compétences à la carte.

Le Maire explique que la modification statutaire vise à adapter le fonctionnement du syndicat au nouveau contexte réglementaire et territorial avec en particulier la fusion des communautés de communes et la modification des cantons.

Mise au vote : adopté à l'unanimité

- Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire rappelle les conditions de cette dotation d'Etat.

Un débat s'instaure à l'égard des travaux que le Conseil Municipal souhaite envisager et pour lesquels la Commune pourrait demander des subventions.

Pour le cas où la subvention DETR sollicitée dans le projet de réfection de la voirie communale n°1 ne serait pas obtenue ou pour le cas où un second projet serait éligible, la commune sollicitera une subvention DETR pour les travaux de remplacement de chauffage et fenêtres sur les bâtiments communaux.

Mise au vote : adopté à l'unanimité

- Indemnités de conseil 2017 du trésorier public

Le Maire interpelle les membres du Conseil Municipal qui doivent se prononcer sur le versement de l'indemnité de conseil du Trésorier de Combronde, Monsieur GRAS pour l'année 2017. Cette dernière s'élève à : 293.32€ (soit après déduction des charges 267.33€).

Mise au vote : Contre : 1 – Abstentions : 3 – Pour 6

- Subvention 2018 association Altérité Culturelle en Combrailles

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu un dossier de demande de subvention concernant le festival Ernest Monpied.

Ce festival anime le territoire et met en valeur le patrimoine de la région du Pays Brayaud et Combrailles tout en créant des synergies « gagnantes » entre les différents lieux, associations et structures partenaires. Il propose de verser une subvention de 200€ pour l'année 2018.

Mise au vote : adopté à l'unanimité

- Dossier Amendes de police 2018

Afin de réaliser un aménagement de sécurité au lieu-dit Le Peyroux avec notamment l'installation d'un abribus, Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du dispositif des Amendes de police 2018

Mise au vote : adopté à l'unanimité

- Décision modificative 4 budget commune

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la somme prévue au budget commune au chapitre 11 est insuffisante. Il est donc nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

62878 : + 926.94 €

6218 : - 926.94 €

Mise au vote : adopté à l'unanimité

- Décision modificative 4 budget assainissement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les sommes prévues au budget assainissement aux chapitres 66 et 16 sont insuffisantes. Il est donc nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

Fonctionnement : 66111 : + 1 223.16€

628 : - 1 223.16 €

Investissement : 1641 : + 3 816.90€

2315 : - 3 816.90€

Mise au vote : adopté à l'unanimité

- Vente d'une parcelle communale à M. FAURE

Un particulier sollicite la Commune pour l'acquisition d'une parcelle d'environ 2000 m² située au lieu-dit Laschamp afin de stocker du bois ; le prix de vente proposé est de 3500€ frais inclus.

Mise au vote : adopté à l'unanimité

- Autorisation de paiement des investissements avant le vote du budget primitif

Afin de ne pas interrompre la saisie des mandats et titres 2018 en attendant le vote du budget primitif 2018, il est possible de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à engager les investissements à hauteur de 25% du Budget 2017. Il est également possible de mandater les factures de fonctionnement à hauteur des sommes inscrites au budget de l'année précédente.

Mise au vote : adopté à l'unanimité

- Remboursement de la somme de 143.88€ à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire a avancé la somme de 143.88€ pour le compte de la commune pour l'achat d'un démarreur pour le tracteur tondeuse.

Mise au vote : adopté à l'unanimité

- Dossier FIC 2018

Monsieur le Maire rappelle les conditions du dispositif du Conseil Départemental.

Un débat s'instaure à l'égard des travaux que le Conseil Municipal souhaite envisager et pour lesquels la Commune pourrait demander des subventions. Les propositions sont les suivantes :

- Priorité 1 : remplacement système de chauffage et fenêtres sur bâtiments communaux (dépenses subventionnables de 23 354.00€)
- Priorité 2 : Extension du cimetière (dépenses subventionnables de 23354.00€)
- Priorité 3 : réfection de toiture sur logement communal (dépenses subventionnables de 4 976.41€)

Mise au vote : adopté à l'unanimité

- Mise à disposition des agents communaux pour le service assainissement

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'actuellement une partie du temps de travail des agents communaux est consacrée au service assainissement.

Il propose qu'après calcul du temps de travail de chaque agent passé sur le service assainissement, une somme soit versée du budget assainissement au budget commune afin de compenser les frais de personnel.

Il sera nécessaire de rédiger une convention de mise à disposition

Mise au vote : adopté à l'unanimité

- Remboursement de la somme de 6.75€ à Ludivine MONTEL

Lors d'une formation relative au logiciel urbanisme à ST GERVAIS D'AUVERGNE, Ludivine MONTEL a payé la somme de 6.75€ pour son repas de midi. Il est donc nécessaire de lui rembourser cette somme.

Mise au vote : adopté à l'unanimité

- Questions diverses et informations générales

- Rythmes scolaires : le Conseil Municipal devra définir avant fin mars les rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019. Le Maire propose de prendre contact avec la mairie de Jzerand afin d'organiser une consultation des parents d'élèves et ainsi connaître leur avis à l'égard des futurs horaires.
- Nuisances sonores : depuis plusieurs mois certains habitants de la commune se plaignent des nuisances sonores nocturnes dues aux chiens ; le Maire rencontrera les propriétaires de chiens concernés afin de leur rappeler la réglementation et la nécessité de préserver la tranquillité de leurs voisins.
- Une étude est actuellement en cours à la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge pour recenser de nouveaux lieux pouvant éventuellement recevoir les accueils de loisirs pendant les vacances afin d'éviter aux enfants de se retrouver toute l'année dans les locaux scolaires.
- Certains habitants ont fait remonter à la commune l'absence de sapin dans certains lieux-dits ; l'achat de 3 sapins supplémentaires permettra de pallier ce manque.
- Toujours des problèmes de réseau internet sur la commune, une montée en débit est attendue sous 2 à 5 ans...
- Les équipements numériques (tablettes, écrans, vidéo-projecteurs...) payés par le SIJM ont été installés dans les deux écoles durant les vacances de novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 21h30.